DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR

L'état d'avancement des actions sur les captages prioritaires est suivi en distinguant 4 étapes : délimitation de l'aire d'alimentation du captage (AAC), réalisation d'un diagnostic territorial multi pressions (DTMP), élaboration d'un programme d'actions, mise en œuvre du programme d'action. Ce suivi est alimenté à partir d'un outil national renseigné par les directions départementales des territoires.

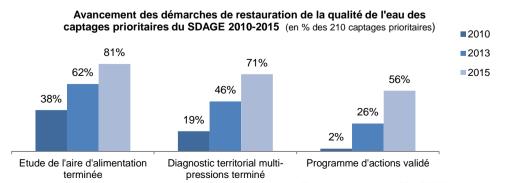
RÉSULTATS

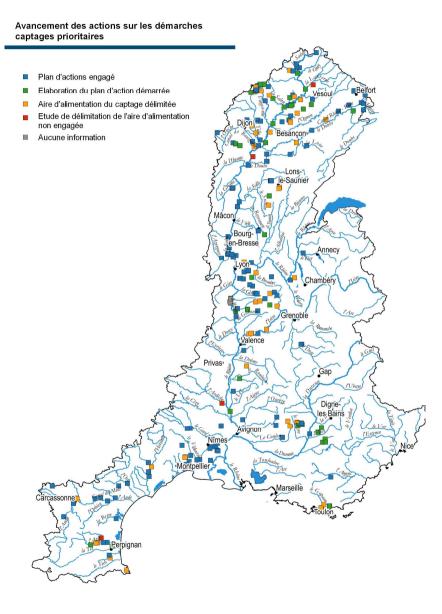
À ce jour, parmi les 210 captages prioritaires du SDAGE 2010-2015, un programme d'actions a été validé sur 118 captages (+ 119 % par rapport au tableau de bord 2013), qui alimentent 1,24 millions d'habitants. Des actions sont déjà engagées sur 3 captages alors même que le programme n'est pas encore validé. 89 captages sont concernés par des arrêtés de programmes d'actions agricoles relatives aux mesures agro-environnementales territorialisées. Par ailleurs, 40 programmes d'actions ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral dans le cadre du dispositif des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE), soit 33 % des plans engagés. Cette démarche a plus que doublé depuis 2013.

Pour les captages prioritaires du SDAGE 2010-2015 ne disposant pas encore d'un programme d'actions validé, 38 sont au stade de l'élaboration du programme d'actions et 44 au stade de l'établissement du diagnostic multi-pressions. Pour 35 captages, l'étude de délimitation de l'aire d'alimentation est en cours. 170 captages du cycle 2010-2015 ont une aire délimitée (+30 % par rapport à 2013) et alimentent 1,86 millions d'habitants. 101 captages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de délimitation dans le cadre réglementaire des ZSCE.

PERSPECTIVES

Au final, les délais fixés (validation des plans d'actions fin 2012) n'ont certes pas pu être tenus en raison des difficultés rencontrées (longueur de la procédure, mobilisation locale, modification en cours des outils de financement etc.). Toutefois, plus de la moitié des captages prioritaires du bassin dispose aujourd'hui d'un programme d'actions engagé et les démarches en cours montrent que la dynamique se poursuit au plan local. La mise en œuvre de ces programmes d'actions contribuera à l'amélioration de la qualité de l'eau de ces captages, mais les pratiques vertueuses ou la maîtrise des pressions polluantes devront être poursuivies pour pérenniser la qualité reconquise sur certains d'entre eux.





Source: DREAL (outil national de suivi), Octobre 2015